

COMMUNE DE SEUIL D'ARGONNE
CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 05 2022

L'an deux mil vingt deux, le treize mai, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Seuil d'Argonne étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent LOMBART, Maire.

Etaient présents : V. Lombart, M.C George, M.C Michel, M. Ganassali, Y. Gallois, E. Schaeffer, C. Charton, R. Colin, S. Gauthier, N. Bertin.

Absents excusés : J. Pinet (pouvoir à M. Ganassali), G. Cordier (pouvoir à V. Lombart).

Absents : M. Lionnet, G. Pirot.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, E. Schaeffer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Subventions aux associations

Délibération N°15

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention reçues des différentes associations pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser :

- 100 € pour Les Coucous ;
- 1000 € pour l'Argonne Club de Triaucourt (A.C.T.) ;
- 1000 € pour le Comité des Fêtes et de la Culture ;
- 400 € pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ;
- 100 € pour Au Plaisir des Aiguilles ;
- 600 € pour l'A.S.C.C Seuil ;
- 400 € pour Aux couleurs d'Argonne (subvention exceptionnelle pour le démarrage de cette association qui œuvre pour apporter une aide complémentaire à l'école dans le cadre de projets de sorties...)

Aménagement complémentaire de la place Lucien Poincaré

Délibération N°16

Monsieur le Maire rappelle que l'opération de requalification du cœur de village de Triaucourt lancée en 2018 comprenait l'aménagement paysager de la place Lucien Poincaré avec en autres la création d'espaces verts.

A ce jour, force est de constater que :

- la toile de paillage combinée aux plantes sélectionnées par le paysagiste chargé des travaux n'offre pas le résultat escompté.
Aussi, pour remédier à ce problème, la toile de paillage a été remplacée par des écorces de pins et de nouveaux plans ont été transplantés ;
- les plantes souffrent régulièrement du stationnement des véhicules qui débordent sur les banquettes.

Pour apporter une solution à ce problème, Monsieur le Maire propose l'installation de butées de parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de réduire en investissement la ligne 020 dépenses imprévues de 2000 euros et de créditer d'autant l'article 2128.

Questions diverses

Travaux de sécurisation

Dans le cadre de la reprise des malfaçons, une réunion de chantier est prévue le 17 mai 2022 à 08 h 30, en présence du maître d'œuvre.

Reconstruction mairie de Senard

Un point de situation a été fait :

- versement de l'indemnité de Groupama d'un montant de 400 000€, le 02/12/2021 ;
- démolition du bâtiment en avril 2022 ;
- un sondage du terrain doit être fait prochainement ;
- des projets du maître d'œuvre ont été présentés avec un coût dépassant largement l'indemnité. Le projet présenté concerne la construction d'une mairie et d'un logement.

Le conseil est d'accord unanimement pour la reconstruction de la mairie.

Au niveau de la construction d'un logement, quelques conseillers émettent les remarques suivantes :

- la construction d'un logement réduit l'espace autour de la mairie : espace convivial pour les fêtes, réunions ...
- le logement de 70 m² n'a aucune dépendance. (Pas de local pour les poubelles, vélos...pas de garage) ;
- la commune possède déjà un parc immobilier conséquent et doit réhabiliter le logement de la boulangerie et devra mettre en conformité énergétique les logements actuels... L'avenir du pôle médical se posera dans le futur.
- il faudrait aussi tenir compte des projets à venir : étang, aire de jeux, voirie à Senard, réserves incendie, assainissement...

Plusieurs conseillers considèrent que ce logement permettra d'accueillir de nouveaux habitants qui pourraient se fixer dans la commune.

L'architecte doit attendre les résultats du sondage pour donner un projet définitif avec des fondations en cohésion avec ce rapport.

Le Conseil demande à l'architecte de présenter 2 projets de reconstruction :

- la mairie seule avec tous les aménagements extérieurs ;
- la mairie avec un logement et tous les aménagements extérieurs.

Elections législatives

En vue des élections législatives des 12 et 19 juin, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se positionner pour la tenue des bureaux de vote de Triaucourt et Senard.

Festival Ma Rue Prend l'Aire

Monsieur le Maire rappelle que la soirée d'ouverture du 10^{ème} Festival de spectacles de rue Ma Rue Prend l'Aire aura lieu à Triaucourt. Deux spectacles sont prévus à cette occasion et seront suivis, à partir de 21 h 00 d'un pot de l'amitié.

En cas de pluie, la Codecom accepte de mettre à disposition de la commune la salle polyvalente.